

Deux wagons tombent d'un navire, lors d'une tempête

par Gilles OUELLET
du bureau du Soleil
SEPT-ÎLES — La violente tempête, qui a balayé tout le Québec mardi, a causé plus d'un demi-million de dollars de dommages lors d'un accident survenu à l'entrée de la baie de Sept-Îles.

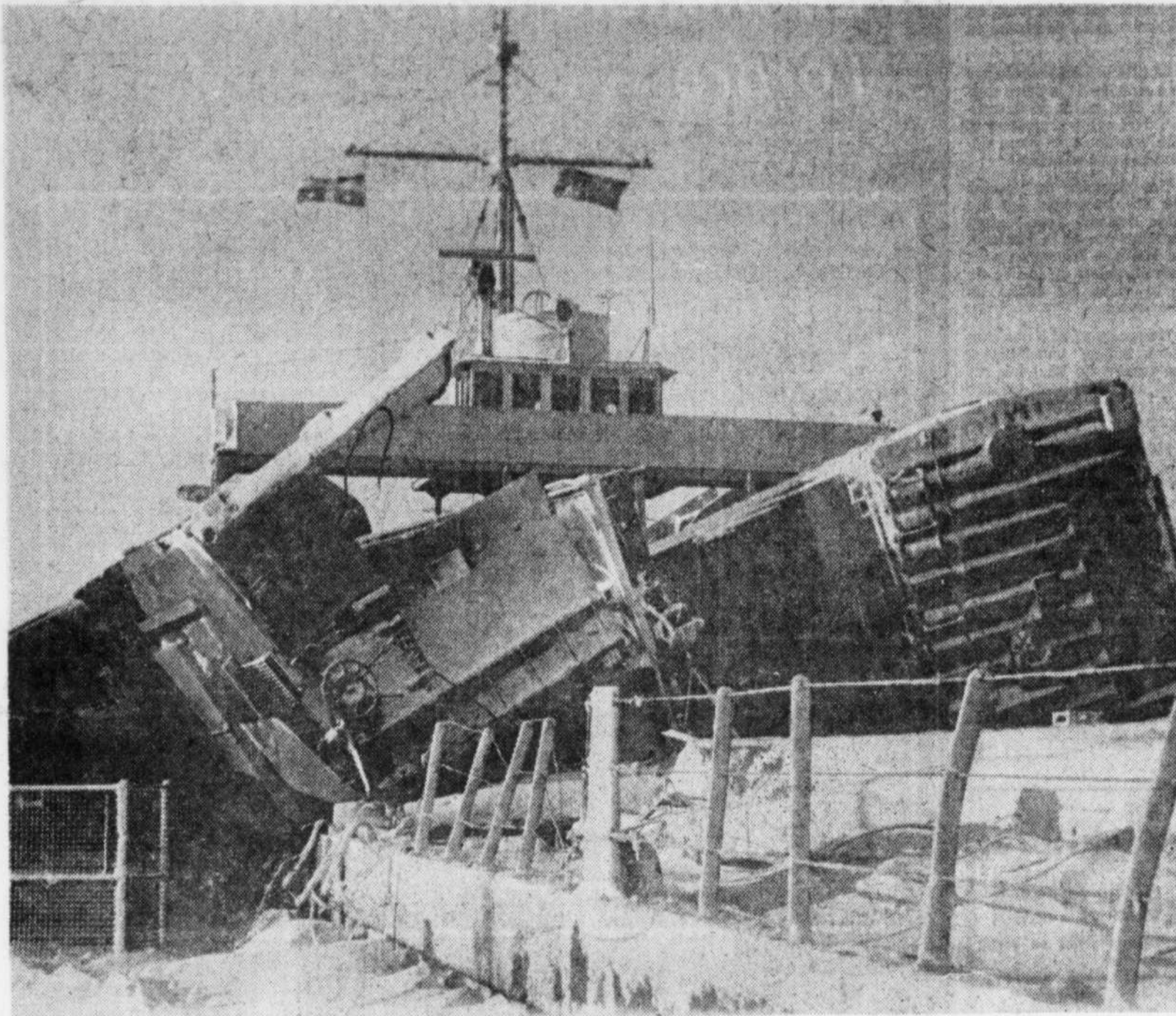
Un navire des Agences Maritimes Inc., le Fort Lennox, a été sévèrement malmené par une mer déchainée; deux des quatre wagons qu'il transportait ont plongé au fond de la mer qui a plus de 400 pieds de profondeur à cet endroit.
Le navire avait quitté Sept-Îles

pour Montréal, mais, surpris par la tempête en face de Port-Cartier, le capitaine a décidé de faire demi-tour. Une neige abondante tombait sur la région et des vagues de plus de 15 pieds se déchainaient dans le golfe lorsque le Fort Lennox a perdu les deux wagons en face de Pointe-à-la-

Chasse. Ces wagons, qui contenaient des machines à souder louées par le ONS&L, une filiale de l'Iron Ore, et qui devaient retourner au Connecticut, sont des pertes évaluées à plus de \$200,000. Un troisième wagon fut éventré et est resté en très mauvaise

posture sur le bord du navire. Les quatre wagons valaient en tout \$450,000.
Le navire, qui a réussi à atteindre le quai Mgr-Blanche, à Sept-Îles, a été abîmé ayant subi des dégâts provisoirement évalués à quelque \$300,000. Le Fort Lennox passera maintenant l'hiver à Sept-Îles.

précisé qu'aucun des 18 membres de l'équipage n'avait été blessé dans cette aventure.
Les machines à souder perdues en mer sont des pièces de précision utilisées pour souder des rails; cet équipement était loué par l'Iron Ore. Il appert qu'il serait impensable de vouloir récupérer ces pièces qui reposent au fond de la mer, d'abord en raison de la profondeur d'eau, puis des ravages causés par l'eau salée.



Malmené par la tempête, le Fort Lennox a perdu deux des quatre wagons qu'il transportait. Un troisième wagon, que l'on aperçoit ici, fut éventré et il est resté en très mauvaise posture. Les dommages s'élèvent à plus de \$500,000.

salon des artisans de québec
du 11 au 22 décembre

c'est dans l'SAO
midi à 22 hrs. / entrée libre
centre municipal des congrès / place québec

Rémy Martin est plus cher qu'un simple cognac.
Que vaut un ami?

Rémy Martin Fine Champagne Cognac

chez **allard** AUDIO STEREO INC.

SUPER SPECIAL
ONKYO EPI THORENS
Grande célébration
après rénovation!

AMPLIFICATEUR-RECEPTEUR
32 WATTS RMS
DANS UN RICHE CABINET MOYER

avec
HAUT-PARLEURS:

TABLE TOURNANTE MANUELLE
THORENS TD-165, CARTOUCHE
MAGNETIQUE STANTON 600E

AU CHOIX:

HAUT-PARLEURS EPI 100-V A DEUX VOIES Valeur \$904.00 SPECIAL	HAUT-PARLEURS MICRO TOWER 1 par EPI Valeur \$852.00 SPECIAL
\$699⁹⁵ l'ensemble	\$599⁹⁵ l'ensemble

LES MAITRES INSTALLATEURS DE RADIO, C.B. ET STEREO D'AUTO

allard

AUDIO STEREO INC.
Centre d'achats Place Laurier, tél.: 651-5212
division de l'automobile 2130, rue Branly, Ste-Foy - 683-2171



As-tu du coeur?



Un récidiviste condamné à six mois de prison pour une fraude de \$60

par Marcel COLLARD

Un fraudeur maladif, Roland-Noé Prévost avait choisi le mauvais moment pour récidiver, le 10 novembre 1976, en commettant une fraude de \$60, puisque cela lui coûtera six mois de prison.

Détenu préventivement depuis le 13 novembre, à l'infirmerie du Centre de détention de Québec en raison d'une santé précaire, Prévost, un Manitobain de naissance, ayant demeuré à Québec et à Montréal, a tenté d'expliquer par son procureur, qu'il avait eu besoin d'argent pour manger deux, sinon trois repas par jour.

Le juge Paul-Emile Fortin, des Sessions de la paix à Québec, a prononcé une sentence aussi sévère, en tenant compte du fait que l'individu, âgé de 30 ans, jouissait d'une libération conditionnelle depuis quelques jours quand il a récidivé. Selon Me Jean-François Dionne, procureur du ministère public, l'accusé a accumulé une série de vols et de fraudes, en "quantité industrielle" depuis 1969 et il lui restait cinq mois d'incarcération au moment où il fut libéré.

Prévost espérait s'en tirer pour les semaines passées en captivité depuis son arrestation le 13 novembre, précisant que le service des libérations conditionnelles le laisserait en liberté, à la condition de se rapporter deux fois par semaine aux psychiatres de l'hôpital Hippolyte-Lafontaine devant le traiter pour le guérir de sa manie de frauder, selon son témoignage.

Un autre "six mois"

Depuis deux jours en liberté après avoir signé un engagement de garder la paix, un citoyen de Place royale, à Québec, a lancé une bouteille de bière à la figure d'un artisan lui infligeant des blessures, le 4 juin 1976.

L'accusé a reconnu sa culpabilité, mais son procureur n'a pas semblé approuver la version des faits allégués par le ministère public.

Le délit aurait été commis après que l'artisan eut crié à l'accusé de circuler moins vite, ce qui lui valut de recevoir la bouteille.

Le procureur de la défense a prétendu que c'était plutôt l'aboutissement d'une vieille querelle et d'une certaine animosité entre les deux hommes. Le ministère public, représenté par Me Dionne, rétorque: les deux hommes ne s'étaient jamais vus auparavant. L'accusé a manqué écraser l'artisan.

L'artisan anglophone, appelé à témoigner avec l'aide d'une interprète, a raconté qu'il devait suivre des traitements et qu'il ne pouvait travailler depuis cette journée.

Me Dionne recommanda une amende sévère pour servir contre cet "acte de sauvagerie". Reprenant la même expression, le juge Fortin déclara à l'accusé: "Vous auriez pu le tuer. Vous me semblez un homme violent" et le condamna à \$500 d'amende en plus de six jours de prison. Il sera incarcéré deux jours par semaine, les jeudi et vendredi, durant trois semaines, a décidé le juge pour permettre à l'accusé de continuer à gagner sa vie dans une disco mobile durant les fins de semaine.

Des portes litigieuses

D'ici le 24 janvier 1977, le juge Fortin devra décider s'il

y a matière en procès dans une cause assez particulière.

M. Vincent Fernandez, 36 ans, un homme d'affaires de Sainte-Foy, est accusé du vol de portes, de style espagnol, d'une valeur de \$4,000. La réalité n'est pas si simple.

Un policier de la Sûreté de Québec, M. Bruno Sirois muni d'un mandat de perquisition, a saisi 269 portes dans un entrepôt d'une compagnie de Toronto, appartenant à M. Antonio Mange et provenant d'un vol à Saint-Augustin.

Les portes présumément volées, que Me Dionne veut inscrire comme étant d'une valeur de \$17,000 dans le chef d'accusation, auraient été volées à une compagnie dont M. Fernandez était propriétaire avec deux autres associés à Saint-Augustin.

Me P.-A. Rousseau, procureur de la défense, a soutenu que son client ne pouvait pas voler des biens appartenant en partie à lui-même et il a cité des extraits du contrat d'association pour éclairer le juge dans la décision qu'il aura à prendre.

Précisons que l'acte d'accusation reproche à M. Fernandez d'avoir volé des portes d'une valeur de \$4,000, propriété des deux associés.

Acquitté d'un crime d'incendie pour cause d'aliénation mentale

Le juge Yvon Sirois, des sessions de la paix, à Québec, a acquitté, hier, Michel Côté, âgé de 26 ans, d'un crime d'incendie, pour cause d'aliénation mentale et l'a référé aux soins de psychiatres.

Dans un texte relativement court, le juge Sirois vient à la conclusion que Côté était aliéné lors de la perpétration du crime dont il est accusé; il a ordonné que celui-ci soit tenu sous une garde rigoureuse au Centre de détention d'Orsainville pour être traité dans un centre hospitalier.

de préférence l'Hôtel-Dieu de Québec, où on pourra lui prodiguer les soins psychiatriques "jusqu'à ce que le bon plaisir du lieutenant-gouverneur soit connu".

Le 13 janvier 1976, Côté aurait mis le feu à une maison sise au 391, rue Saint-Jean, où il demeurait (appartement 3), dans ce que les psychiatres, au procès, ont appelé un état de schizophrénie accompagnée de délire mystique. "Au moment où il posa son geste incendiaire, commente le juge Sirois, l'accusé se trouvait sûrement en état de crise, pendant une perte de contact avec la réalité ambiante."

Le juge relate que les policiers arrêtèrent Michel Côté, dans les toilettes du Grand Théâtre, après le début de l'incendie; ils réalisèrent immédiatement, par ses gestes et ses paroles, qu'il ne se comportait pas comme un être normal. Aussi jugèrent-ils bon de le conduire sans délai à l'Hôtel-Dieu.

Les enquêteurs ont révélé, au cours du procès que Michel Côté interrompait son interrogatoire, après l'arrestation, pour monter sur la table ou prier à genoux.

Il prétendait, selon les enquêteurs, qu'il "ne voyait pas d'autre chose que le bon Dieu, né voilà 1,500 ans et qu'il était ressuscité".

Représenté par Me Gilbert Richer, l'accusé avait comparu devant le commissaire aux incendies et il avait été libéré moyennant un cautionnement de \$1,000, le 7 mai 1976, en attendant l'instruction d'une enquête préliminaire.

Acquittement aux assises de Beauce

par Paul-Henri DROUIN du bureau du Soleil
SAINT-JOSEPH — Julien Larochelle, âgé de 24 ans, de Saint-Prospère, a été acquitté aux assises de Beauce, de l'accusation d'avoir par négligence criminelle causé la mort de Richard Goulet, de Saint-Prospère.

Ce verdict a été prononcé au terme d'un procès de quatre jours, présidé par le juge Pierre Côté, de la cour supérieure, au palais de justice de Saint-Joseph.

Le délit que l'on reprochait à Julien Larochelle, était celui d'avoir, le 15 juin 1975, par négligence criminelle, causé la mort de Richard Goulet, lors d'un accident de la route survenu sur la 275, lors d'un capotage.

MATERIEL D'ARTISTE ET EDUCATIF

HOBBY - ARTISANAT - JOUETS
(Près de la Gare Centrale)

VENTE ANNUELLE avant Noël

30% à 50% DE REDUCTION

talens
le franc & bourgeois

AQUATEC

liquitex

WINSOR & NEWTON

CHEVALETS

PINCEAUX

COFFRETS

glacure

AQUARELLES

ENCRE

AMACO

argiles

EMAIL CERAMIQUE

COULEURS

PAPERS D'ART

SCULPTURE

PYROGRAVURE

JEUX EDUCATIFS

Fours

LIZOTTE INC.

480, rue CARON
QUEBEC 2, TEL. : 529-9586

HEURES D'AFFAIRES.
OUVERT TOUS LES SOIRS
DU 10 AU 23 DECEMBRE

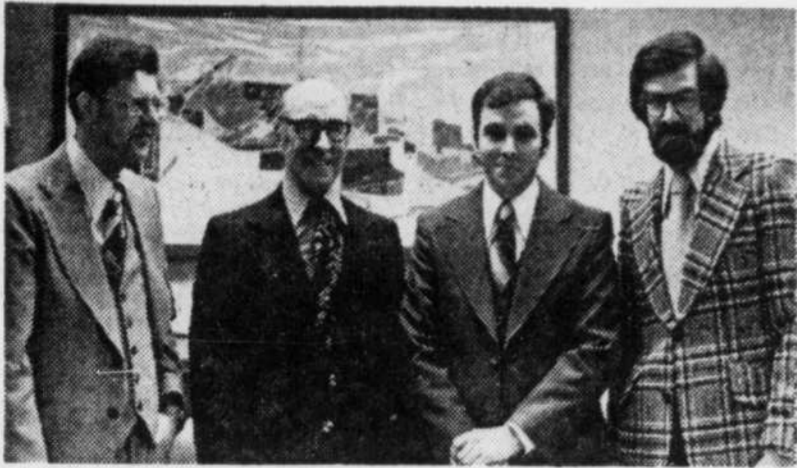


l'amiante les bois francs la beauce la côte-du-sud la rive sud portneuf charlevoix

le québec régional

Q.R.

dans nos régions



Manuel de "Météorologie"

C'est à l'occasion d'une réception civique présidée par le maire de La Pocatière Léonard Laplante, que trois professeurs du CEGEP de cette ville, MM. Alphonse Nadeau, Fernand Landry et Yves Labrie, ont procédé ces jours derniers au lancement d'un traité de "météorologie", un volume réalisé conjointement avec deux professeurs de Grenoble.

L'Amiante

La Télévision communautaire de la région de l'Amiante vient d'accuser réception d'une subvention au montant de \$15,000 du ministère québécois des Communications. L'an dernier, l'organisme avait reçu \$2,000 de moins. Le président est M. Robert Tarini.

La Beauce

Pour une deuxième année consécutive, la Légion canadienne section de Lac-Mégantic organise une souscription en vue du financement de quelque 50 paniers de Noël qui seront remis à des familles dans le besoin, pendant la période des fêtes. Le responsable de cette campagne de financement, M. Léonard Boulanger, a mentionné que chacun de ces paniers aura une valeur de \$55 en nourriture et friandises.

La Rive-Sud

La municipalité de Saint-Nicolas veut favoriser le développement tout en respectant le plus possible l'ancien règlement et les droits acquis des citoyens, a déclaré le maire, M. Pierre Allard, en présentant à la population le projet de réforme concernant l'urbanisme et le zonage. M. Allard a aussi annoncé l'intention du conseil municipal d'installer le service d'eau et d'égouts dans la rue Baronet, d'ici le mois d'août 1977, tel que prévu dans une ordonnance émise récemment par le ministère de l'Environnement.

Portneuf

Le directeur du service intermunicipal de loisirs de Saint-Raymond, M. François Vigneault, a annoncé que le centre de ski de cette localité serait ouvert à compter du 20 décembre. Selon M. Vigneault, quelques pouces additionnels de neige sont nécessaires pour assurer la reprise normale des activités. Ce dernier a précisé, toutefois, que si cette neige tant

attendue arrivait avant le 20 décembre, les pistes de ski de fond et les descentes pour ski alpin seraient à la disposition du public avant la date prévue.

Charlevoix

Pour la deuxième année, la municipalité de Saint-Siméon village a vu son projet d'Initiatives locales accepté. Présenté pour une somme de \$60,000 permettant d'employer 20 personnes, ce PIL ne fut accepté que pour une somme de \$30,600 ce qui permettra de retenir les services de huit employés pour 24 semaines. Le projet permettra l'érection d'un mur de soutènement, du déblaiement au terrain de loisirs et aussi de compléter la délimitation du terrain du dépôt municipal.

La Côte-Nord

La Côte-Nord aura son premier "Mérite sportif régional" au cours des prochaines semaines. La Confédération des sports du Québec a octroyé \$1,500 au Conseil régional des loisirs pour mettre cette activité en marche. Le Comité organisateur rappelle que le 20 décembre est la date limite pour l'entrée des dossiers de candidatures des associations régionales. Le gala sportif se tiendra au début de janvier 77.

Grand-Portage

Une femme a accédé au poste de conseiller municipal de Cabano: Mme Régis Beaudoin, qui remplacera le conseiller démissionnaire Placide Ouellet. La nomination fait suite à une proposition en ce sens du maire Guy Michaud. Mme Bourgois est directrice du centre d'Éducation des adultes de la Commission scolaire régionale du Grand-Portage. Elle fait partie de plusieurs groupements sociaux, notamment d'Action Femmes et de l'Association féminine d'éducation et d'action sociale.

Dans l'éducation

Favoriser les ententes en négociant au niveau local

par Gérard ROCHETTE

DONNACONA — Pour l'Association des enseignants de la Tardivel dans la région de Portneuf, la négociation dans le secteur de l'éducation devrait être ramenée au niveau local, ce qui favoriserait des ententes signées, parce que négociées entre gens du milieu.

C'est la conclusion qui se dégage de la déclaration émise par le président de l'AET, M. Rosario Savard, à l'occasion de la signature de l'entente intervenue entre les enseignants du territoire et les commissions scolaires Tardivel, du niveau secondaire, Grand Bois, Mgr Vachon et Portneuf, au primaire.

Qualifiant d'anormal le fait qu'une telle entente négociée et signée soit la première à intervenir dans la région depuis 1968, M. Savard a attribué ce renouveau à la bonne foi manifestée par les parties en présence. "Je crois que nous entrons dans une nouvelle ère de relations de travail dans Portneuf, a dit M. Savard. Sûrement qu'il y aura encore des difficultés de parcours. Toutefois, nous croyons qu'il sera plus facile de s'entendre sur le règlement des problèmes éventuels, puisque la négociation a eu lieu au niveau du territoire et entre gens du milieu.

"Pour notre syndicat, cette négociation, sans la présence de technocrates de l'extérieur, fut un défi. Et j'ose espérer que c'est une première étape vers le retour à la négociation locale, au niveau de chacun des territoires du Québec", ajouta M. Savard.

Pour le président de la Tardivel, il faut voir dans l'entente signée un geste positif de compréhension et de fraternité entre deux parties disposées à collaborer pour le bien de la classe étudiante.

Selon M. Alfred Gauthier, le retrait d'agents négociateurs de l'extérieur, tant de la part de la partie patronale que syndicale, a permis d'activer les négociations et favoriser une entente beaucoup plus rapide.

"Depuis huit ans que nous travaillons à coup de matraques, d'injonctions, de chicanes, etc... Le règlement intervenu permet de sortir de cette atmosphère de tension, dont les conséquences se font inévitablement ressentir sur les étudiants. Dans l'avenir, nous pourrions travailler tous ensemble vers l'atteinte d'un but commun: le bien de l'enfant", a conclu M. Gauthier.

Tout comme ses collègues présidents des commissions scolaires locales de Portneuf et Grand Bois, M. Gauthier a manifesté sa satisfaction de

voir que l'entente au niveau de Portneuf est la deuxième à survenir dans la province dans le cadre des nombreuses négociations locales en cours.

Mentionnons que la signature officielle a eu lieu en présence de tous les commissaires du territoire ainsi que des directeurs généraux des quatre commissions scolaires, dont le porteparole, M. André Légaré, de la Tardivel, a dit que l'entente "était le

résultat d'une ouverture d'esprit entre deux parties qui se sont efforcées de trouver des solutions, non à faire de la personnalité, tout en voulant se donner des mécanismes pour régler des problèmes futurs".

Jeunes artisans déterminés à vivre tous de leur métier

par Réal LABERGE

MONTMAGNY — Ils sont sept jeunes artisans, de Sainte-Louise et de l'Islet-sur-mer, tous déterminés de vivre de leur métier de sculpture, piquage du cuir, tissage, macramé et vannerie.

Ils se sont regroupés pour offrir à la population de la région de Montmagny, à l'occasion des Fêtes, "autre chose que des produits industriels ou de fabrication en série."

"Expo-Noël", tel est le thème du symposium d'artisanat que ce groupe présentera jusqu'au 23 décembre au Manoir Couillard-Dupuis de Montmagny.

grâce à la collaboration de Populart Inc., un organisme local voué à la promotion de la vie artistique régionale.

"Nous avons pensé qu'il s'agit là d'une initiative valable et susceptible d'ajouter à notre exposition permanente de peintures", a précisé au SOLEIL la directrice de l'atelier d'art magnymontois, Mme Laurette Normand.

Pendant ces trois semaines précédant Noël, le Manoir Couillard-Dupuis bourdonnera ainsi du travail sur place de ces jeunes artisans et d'un comptoir de vente où les visiteurs bénéficieront d'un choix varié "de tout fait à la main et de cadeaux d'une touche artisanale."

Et cela, à des prix abordables, ont précisé les jeunes exposants, soit Daniel Beauchamp, Suzanne Paré et Serge L'Ecuyer, de l'Islet-sur-mer, pour la sculpture; Jacques Roussel, de Sainte-Louise, pour le cuir; Diane Robichaud, également de Sainte-Louise, pour le tissage et le macramé; Danielle Caron, de l'Islet-sur-mer, pour le tissage au métier, et Sylvie Jacques de Sainte-Louise, en vannerie.

Leur métier d'artisanat, ils l'ont appris à l'École de sculpture de Saint-Jean-Port-Joli, ou à leur propre atelier individuel.

"Même si ça ne fait pas vivre dans le grand luxe", les sept jeunes artisans ont affirmé qu'ils entendent tous vivre exclusivement d'un métier qu'ils considèrent emballant.



Le groupe d'artisans qui offrent du "spécial" pour Noël.

Le cadeau idéal, c'est un appareil



• 100% transistorisé • Lampe-écran Chromacolor II • Régulateur de voltage



modèle H1910C

SPECIAL

\$499

motel television inc.

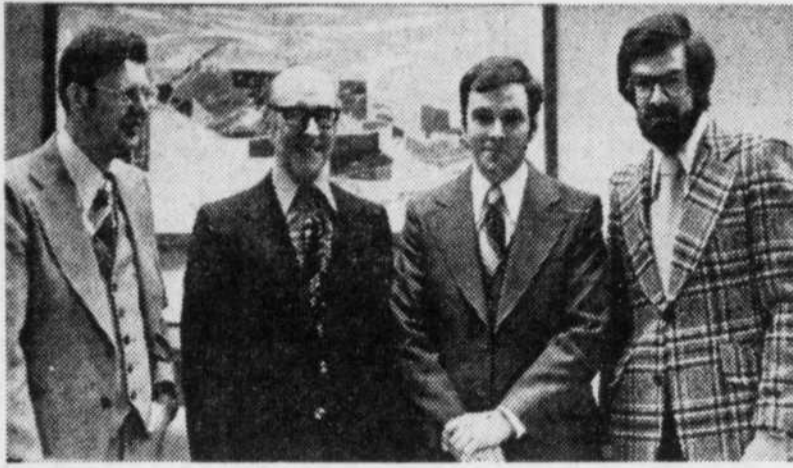
Centre d'achats Plaza Laval - 2750, Chemin Ste-Foy - Tél.: 651-9110
(face à l'hôpital Laval)



côte-nord gaspésie bas saint-laurent le grand-portage

l'est du québec E.Q.

dans nos régions



Manuel de "Météologie"

C'est à l'occasion d'une réception civique présidée par le maire de La Pocatière Léonard Laplante, que trois professeurs du CEGEP de cette ville, MM. Alphée Nadeau, Fernand Landry et Yvan Labrie, ont procédé ces jours derniers au lancement d'un traité de "météologie", un volume réalisé conjointement avec deux professeurs de Grenoble.

L'Amiante

La Télévision communautaire de la région de l'Amiante vient d'accuser réception d'une subvention au montant de \$15,000 du ministère québécois des Communications. L'an dernier, l'organisme avait reçu \$2,000 de moins. Le président est M. Robert Tarini.

La Beauce

Pour une deuxième année consécutive, la Légion canadienne section de Lac-Mégantic organise une souscription en vue du financement de quelque 50 paniers de Noël qui seront remis à des familles dans le besoin, pendant la période des fêtes. Le responsable de cette campagne de financement, M. Léonard Boulanger, a mentionné que chacun de ces paniers aura une valeur de \$55 en nourriture et friandises.

La Rive-Sud

La municipalité de Saint-Nicolas veut favoriser le développement tout en respectant le plus possible l'ancien règlement et les droits acquis des citoyens, a déclaré le maire, M. Pierre Allard, en présentant à la population le projet de réforme concernant l'urbanisme et le zonage. M. Allard a aussi annoncé l'intention du conseil municipal d'installer le service d'eau et d'égouts dans la rue Baronet, d'ici le mois d'août 1977, tel que prévu dans une ordonnance émise récemment par le ministère de l'Environnement.

Portneuf

Le directeur du service intermunicipal de loisirs de Saint-Raymond, M. François Vigneault, a annoncé que le centre de ski de cette localité serait ouvert à compter du 20 décembre. Selon M. Vigneault, quelques pouces additionnels de neige sont nécessaires pour assurer la reprise normale des activités. Ce dernier a précisé, toutefois, que si cette neige tant

attendue arrivait avant le 20 décembre, les pistes de ski de fond et les descentes pour ski alpin seraient à la disposition du public avant la date prévue.

Charlevoix

Pour la deuxième année, la municipalité de Saint-Siméon village a vu son projet d'Initiatives locales accepté. Présenté pour une somme de \$60,000 permettant d'employer 20 personnes, ce PIL ne fut accepté que pour une somme de \$30,600 ce qui permettra de retenir les services de huit employés pour 24 semaines. Le projet permettra l'érection d'un mur de soutènement, du déblaiement au terrain de loisirs et aussi de compléter la délimitation du terrain du dépôt municipal.

La Côte-Nord

La Côte-Nord aura son premier "Mérite sportif régional" au cours des prochaines semaines. La Confédération des sports du Québec a octroyé \$1,500 au Conseil régional des loisirs pour mettre cette activité en marche. Le Comité organisateur rappelle que le 29 décembre est la date limite pour l'entrée des dossiers de candidatures des associations régionales. Le gala sportif se tiendra au début de janvier 77.

Grand-Portage

Une femme a accédé au poste de conseiller municipal de Cabano: Mme Régis Beaudoin, qui remplacera le conseiller démissionnaire Placide Ouellet. La nomination fait suite à une proposition en ce sens du maire Guy Michaud. Mme Bourgois est directrice du centre d'Éducation des adultes de la Commission scolaire régionale du Grand-Portage. Elle fait partie de plusieurs groupements sociaux, notamment d'Action Femmes et de l'Association féminine d'éducation et d'action sociale.

Communications en Gaspésie dans un état fort pitoyable

par Nancy ROSS

Les communications en Gaspésie sont dans un état pitoyable. Ni la radio, ni la télévision, ni les journaux ne desservent adéquatement cette région.

Il n'existe aucun médium électronique capable de relier simultanément tous les secteurs du Grand Gaspé, qui s'étend de l'Anse-à-Valleau à Prével. Les messages d'intérêt public doivent être acheminés dans tous les médias existants pour être ensuite retransmis à la population.

La radio

D'une ville à l'autre, et parfois même d'une courbe à l'autre, on ne peut capter la même station radiophonique.

Sur la côte nord de la Gaspésie, les Gaspésiens reçoivent surtout les postes de la Côte-Nord avec les nouvelles de la Côte-Nord.

Dans le secteur de Rivière-au-Renard, les choses se corsent. Selon que vous êtes dans telle ou telle partie, vous pouvez capter plus ou moins bien CHAU New Carlisle, CBGA Matane, et parfois même Sept-Iles.

A Murdochville même, il est possible de recevoir Matane. Par contre sur la route qui mène de l'Anse-Pleureuse à Murdochville et pour les 60 milles séparant cette dernière municipalité de Gaspé, il est impossible de synchroniser proprement quoi que ce soit.

En fait, un seul poste dessert la Gaspésie. Il s'agit de New Carlisle. Situé à 150 milles de Gaspé, CHNC dessert aussi le nord du Nouveau-Brunswick.

Son signal est relativement clair jusqu'à Percé. Ensuite, il n'est plus capté que par endroits.

Bien qu'une partie importante des revenus de cette station proviennent du Québec, le contenu informatif est nettement axé sur le Nouveau-Brunswick.

Les émissions d'affaires publiques sont souvent elles aussi à saveur maritime et les rares correspondants en Gaspésie s'occupent surtout de sport.

D'un autre côté, CBGA Matane (Radio-Canada) fait une percée au centre-ville de Gaspé, à Rivière-au-Renard, et comme déjà mentionné, à Murdochville. Le signal est cependant limité à des portions restreintes des deux premières localités.

Comme CHNC est affilié à CBGA et qu'il diffuse la programmation de Radio-Canada Matane à compter de 19 heures, les Gaspésiens ont le choix en soirée d'écouter Radio-Canada ou...Radio-Canada.

La situation est particulièrement déplorable après le coucher du soleil, parce que les ondes sont accaparées

par les postes anglais des Maritimes et des États-Unis.

Le 20 pour cent d'anglophones du grand Gaspé, pour sa part, doit se contenter de retransmissions d'émissions de Toronto et Montréal diffusées par CBC sur un réseau de dépannage destiné aux centres isolés.

A force de pressions, le comité de citoyens anglophones a réussi à obtenir cinq minutes de contenu gaspésien par semaine.

La télévision

La situation de la télévision n'est guère plus brillante. La péninsule est desservie par un seul poste de télévision francophone, CHAU. Ce poste privé affilié à Radio-Canada et situé à Carleton vient de terminer des travaux pour améliorer la réception dans plusieurs localités.

La programmation de ce poste, qui chevauche le Québec et le Nouveau-Brunswick, accorde peu de place à l'information et aux affaires publiques gaspésiennes.

Les anglophones de leur côté ont cessé de recevoir CBC depuis quelques semaines. En effet, le nord du Nouveau-Brunswick s'est désaffilié de Radio-Canada et Moncton, d'où proviennent les émissions, ne diffuse plus que CTV.

Encore là, le contenu gaspésien est à peu près inexistant.

Les journaux

Les habitants de Gaspé ont appris ce que veut dire "quotidien" il y a un peu plus d'un an. Pour ceux de Chandler, c'est plus récent encore.

Auparavant, les quotidiens étaient distribués dans les kiosques à journaux avec une journée, parfois plus, de retard. Par le courrier, ils arrivaient avec plusieurs jours de décalage.

Maintenant, Gaspé centre-ville et Chandler reçoivent le Montréal-Matin, le Devoir, la Gazette et le Toronto Globe and Mail le jour même de leur publication.

Amenés par avion à l'aéroport de Gaspé, les journaux sont disponibles à Gaspé vers midi trente et à Chandler vers 16h30. A condition bien sûr que le temps soit favorable.

L'été, ils sont aussi distribués à Percé et Grande-Rivière.

Tous ces quotidiens dont le prix varie de 15 cents à 25 cents sont vendus 35 cents au consommateur gaspésien.

Pour ce qui est du SOLEIL et de la Presse, ils arrivent le lendemain de leur parution, tandis que le Montréal Star accuse une journée et demie de retard. Ils sont vendus au prix régulier.

Du côté régional, il existe deux hebdomadaires en Gaspésie: le Phariillon, qui dessert l'immense territoire

compris entre Grande-Vallée et le Chaleur pour la baie des Chaleurs.

Chacun de ces journaux ne compte cependant qu'un seul journaliste à temps plein et ils doivent commencer à être distribués gratuitement à compter du 22 décembre.

Le Comité for Anglophone Social Action publie de son côté plus ou moins régulièrement, environ une fois par mois, un petit journal appelé SPEC.

Des projets

M. Paul-Emile Carrier, chargé de projets à Radio-Canada, a déclaré au SOLEIL que dans le plan accéléré de rayonnement de cette société, il y a des projets pour le secteur de Gaspé.

On prévoit entre autre déménager l'antenne de télévision de CBGA Matane, qui est actuellement sur le mont Logan, pour porter le signal plus loin.

En terme de radio, des changements pour assurer un meilleur service en Gaspésie seront aussi effectués. Quoique rien de précis ne soit encore mis sur pied, M. Carrier croit que ces projets devraient prendre forme au cours de 77.

Pour sa part, M. Herbert Steinhause, directeur des relations publiques pour les régions anglophones à Radio-Canada, a indiqué que des ré-emetteurs devraient être implantés en Gaspésie tant pour la radio que pour la télévision, à cause de la géographie accidentée.

M. Steinhause estime pour sa part qu'un service adéquat devrait être assuré aux Anglais vers 1978, en Gaspésie.

Il existe aussi actuellement un projet de radio communautaire pour le Grand-Gaspé. Ce projet de Radio Gaspésie sera présenté devant le CRTC le 14 décembre, en même temps qu'un autre projet présenté par Radiodiffusion de l'Est, qui propose une extension de ses services et l'implantation d'un studio à Gaspé.

Pas intéressés?

Une enquête menée par des étudiants du Collège de la Gaspésie auprès de quelque 18,000 personnes de Gaspé et Percé, en 1973, révélait que 17 pour cent de ces derniers ne lisaient aucun journal.

Est-ce vraiment surprenant? Quand on connaît la situation des communications et que l'on sait que la continuité de l'information n'est pas assurée.

Ce qui est plus surprenant, c'est de voir qu'il reste encore assez d'intérêt pour les communications pour continuer de se battre afin de les améliorer.

Outre Diffusion Gaspésie et Radio Gaspésie qui sont très actifs, de nombreux groupes éparpillés font des démarches pour tenter d'améliorer leur sort.

Les anglophones multiplient demandes et interventions de même que la Chambre de commerce de Cap-des-Rosiers, dans le parc Forillon.

Il est vrai que la situation dans ce secteur est particulièrement mauvaise. M. Philippe Dunn, secrétaire de la chambre de commerce, souligne entre autre que les touristes qui entendent parler du parc Forillon en venant en Gaspésie, par Radio-Canada Matane, ne sont plus à même de capter quelque information que ce soit par radio.

Tous ces efforts ne peuvent pas rester sans résultat. Reste à savoir combien de temps s'écoulera avant que les communications en Gaspésie atteignent un niveau décent.



M. Lionel Bernier, président de Radio-Gaspésie, ira défendre ses projets devant le CRTC.

Le cadeau idéal, c'est un appareil



• 100% transistorisé • Lampe-écran Chromacolor II • Régulateur de voltage



modèle H1910C

SPECIAL

\$499

motel television inc.

Centre d'achats Plaza Laval - 2750, Chemin Ste-Foy - Tél.: 651-9110
(face à l'hôpital Laval)

Premières mises à pied aux Mines Madeleine

par J.-Claude PAQUET
envoyé spécial du Soleil

STE-ANNE-DES-MONTS — Les mines Madeleine Ltée ferment leurs portes temporairement. Temporairement? Du moins, on l'espère. Pour la municipalité de Sainte-Anne-des-Monts, c'est une situation déplorable, représentant une perte de revenus de l'ordre de \$1.5 million annuellement. Pour les actionnaires de Les Mines Madeleine Ltée, c'est une situation détestable qui, sur une base annuelle, implique une baisse de revenus. Mais pour quelque 250 travailleurs de la mine, c'est une catastrophe.

C'est au début de novembre que la direction de Les Mines Madeleine Ltée décidait de suspendre les opérations invoquant une baisse du prix du cuivre, conjuguée avec une hausse des coûts de production.

Selon M. Jacques Faubert, gérant adjoint de la mine, le prix du cuivre se tient à l'heure actuelle aux alentours de .55 la livre, alors qu'il a déjà été à \$1 la livre. Si le prix du cuivre devait remonter, dit-il, il va de soi qu'on reprendrait les opérations, mais dans la conjoncture actuelle, personne ne peut dire quand il sera possible de le faire.

Traités par-dessus la jambe
Pour le syndicat des métallos, c'est une situation catastrophique. Quelque 200 travailleurs, soit plus de 10% de la force ouvrière de Sainte-Anne-des-Monts, se retrouve

sans emploi. Et cela pratiquement sans avis préalable.

Le 3 décembre, 45 employés étaient mis à pied. D'autres mises à pied sont prévues pour demain le 10 décembre, le 17 décembre et cela jusqu'au 3 février, alors que toutes les opérations auront cessé. Seulement une quinzaine de personnes des cadres resteront sur place, afin d'assurer l'entretien.

M. Marius Lévesque, président de la section 7381 du syndicat des métallurgistes unis d'Amérique, affirme que le syndicat a été le dernier mis au courant de cette fermeture temporaire (?) de la mine, précisant que la première communication officielle leur est venue peu de temps avant le 3 décembre, avec la liste des employés mis à pied.

Pour l'instant, le syndicat n'a effectué aucune démarche sur le plan politique, mais prévoit en entreprendre. Cela a toujours été une habitude des étrangers, de dire M. Lévesque, de venir exploiter nos richesses naturelles et de les transformer ailleurs. De l'avis du président du syndicat, les travailleurs de Sainte-Anne-des-Monts pourraient fort bien continuer d'exploiter la ressource, et, avec l'aide du gouvernement, songer à la possibilité de l'affinage et même de la transformation sur place.

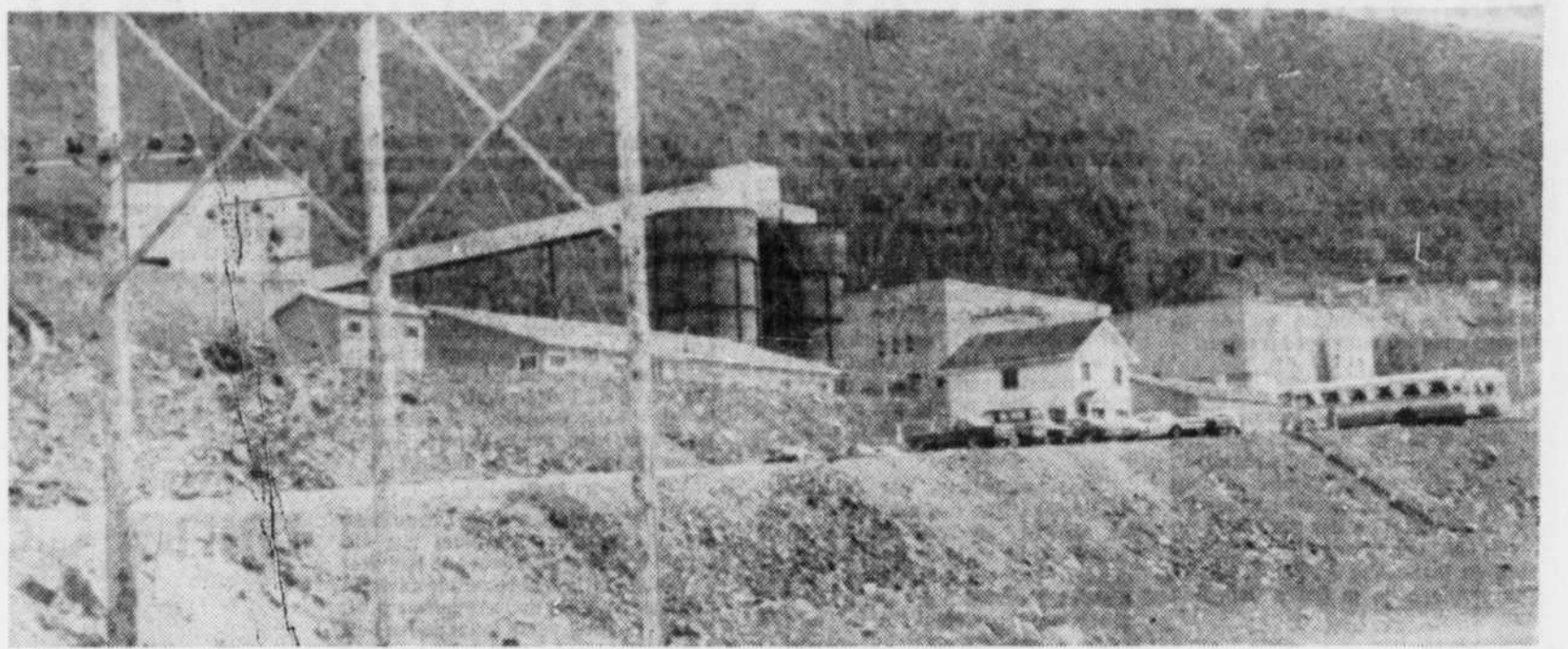
Quant à la Chambre de commerce, elle a récemment saisi les autorités gouvernementales, tant fédérales que provinciales afin de trouver

une solution à cet épineux problème.

Selon les contentieux des ministères des Richesses naturelles et du Travail, rien ne peut empêcher une entreprise minière à cesser sa production, même pour un temps indéterminé, cette dernière n'ayant qu'un souci de rentabilité.

Conclusion? La conjoncture actuelle ne répond pas aux critères de rentabilité déterminés par la compagnie.

Il en résulte donc que quelque 250 travailleurs se retrouvent sans emploi et vont s'ajouter aux quelque 23% de chômeurs de Sainte-Anne-des-Monts. Pour cette municipalité, c'est une situation dramatique. Y trouvera-t-on une solution? Les gens de Sainte-Anne-des-Monts aussi, ont mis beaucoup d'espoir dans le nouveau gouvernement.



Principal gisement des Mines Madeleine, dans le parc de la Gaspésie, près de Sainte-Anne-des-Monts.

Les métallos ont envahi la ville minière de Fermont

par Gilles OUELLET
envoyé spécial du Soleil

FERMONT — Quelque 200 personnes ont envahi la ville minière de Fermont, au Nouveau-Québec, hier, pour participer à la 12ième assemblée annuelle des Métallurgistes unis d'Amérique, section Québec.

Venant des quatre coins de la province, les représentants des 45,000 syndiqués métallos ont, dès leur arrivée, visité la mine à ciel ouvert de Mont-Wright et les installations de la compagnie minière Québec Cartier avant de mettre les pieds à Fermont.

Les autorités municipales de Fermont ont accueilli les congressistes lors d'une réception. L'occasion a été excellente pour se connaître, renouer avec de vieilles connaissances, parler abondamment de mille et une choses.

L'exubérance et l'enthousiasme rapidement perçus dans les avions et à l'aérogare de Wabush se sont prolongés tard dans la soirée alors que les délégués ont pris place dans une centaine de familles de métallos, un fait sans précédent dans les annales des congrès syndicaux au Québec.

Ce pèlerinage dans la plus jeune des villes nordiques québécoises a permis aux visiteurs de sentir le froid du nord avec un beau 40 degrés sous zéro, hier, et de voir venir la nuit dès 15h30 de l'après-midi.

La journée d'aujourd'hui sera surtout marquée par la visite du premier ministre du Québec, M. René Lévesque, qui effectuera sa première sortie officielle depuis qu'il occupe ses nouvelles fonctions.

M. Lévesque se rendra "à l'étranger", blague-t-on ici, puisqu'il mettra les pieds dans le Labrador terre-neuvien en arrivant à l'aérogare de Wabush.

Le premier ministre, qui répond à une vieille invitation de la compagnie minière Québec Cartier, visitera Mont-Wright. Il dînera à la brasserie de Fermont, avec les travailleurs, puis s'adressera aux délégués du congrès des métallos, avant de rentrer à Québec.

HENRI MAIRE
IMPORTÉ DE FRANCE

Le plus joyeux des grands vins mousseux

Vin Fou
Blanc
EXCLUSIVITÉ HENRI MAIRE

\$6.45
S.A.Q.
590-C

UN CADEAU QUI PLAIRA

CENTRE DE MUSIQUE Sherman

MARK DÉPOSÉE

RUBANS 8 PISTES 6.97 ch.

6.97 ch.

ALBUM 2 DISQUES

497 ch.

Aussi disponibles en rubans 8 pistes 5.97 ch.

Pour un cadeau qui plaira, offrez un "CERTIFICAT-CADEAU SHERMAN"

10.97 ch.

RUBANS 8 PISTES 12.97

5.97 ch.

8 PISTES DISPONIBLES AU MEME PRIX

ELTON JOHN
BLUE MOVES

REVE DU DIABLE

APRIL WINE
WHOLE WORLD'S GOING CRAZY

CLAUDE VALADE
JOYEUX NOEL

ST-PREUX
SAMARA

JESUS CHRIST
SUPERSTAR

BENSON + FARRELL

CLIFF RICHARD
I'M NEARLY FAMOUS

HEART
DREAMBOAT ANNIE

ESTHER PHILLIPS
FOR ALL WE KNOW

MAIL ST-ROCH
529-0104

PLACE FLEUR DE LYS
524-3591

PLACE LAURIER
658-4302

GALERIES STE-ANNE
667-9400

GALERIES CHAGNON
833-1675

Magasins: Québec, Montréal, Hull, Ottawa, Toronto, Hamilton, London, Edmonton, Calgary, Sept-Îles.

Les propos du Dr Lazure accueillis avec prudence

par Damien GAGNON
du bureau du Soleil

RIMOUSKI — Le vice-président nouvellement réélu de la Fédération des médecins omnipraticiens du Québec, le Dr Georges-Henri Gagnon, de Rimouski, voit avec des yeux très prudents le nouveau ministre des Affaires sociales, le Dr Denis Lazure.

Certaines déclarations du ministre, publiées dans LE SOLEIL du samedi 4 décembre, dans le cadre d'une entrevue, ne lui ont pas plu, entre autres celle concernant le pouvoir médical.

M. Gagnon fait remarquer que c'est à la suite de longues négociations avec le gouvernement que les médecins ont obtenu que l'acte médical, l'activité professionnelle du médecin,

relève du conseil des médecins des hôpitaux et non de la direction générale.

Il estime qu'il est préférable qu'il en soit ainsi, et ne il ne voit pas comment l'on pourrait changer les règles du jeu.

Soulignons que les médecins relèvent du directeur général de l'hôpital seulement lorsqu'il s'agit de questions relatives à l'administration.

Au sujet du salariat, M. Gagnon affirme n'avoir rien contre. Il soutient que les médecins salariés dans les centres locaux de services communautaires, compte tenu de moins d'heures de travail, sont aussi avantagés que les médecins à l'acte.

Cependant, il croit qu'une telle politique, si elle est appliquée prochainement, va pénaliser la popula-

tion, étant donné que le Québec n'a pas les effectifs nécessaires pour y faire face.

Selon lui, le salariat entraîne inévitablement moins d'heures de travail de la part des médecins, donc moins de disponibilité. "On se plaint déjà du temps (deux ou trois mois) que ça prend pour obtenir un rendez-vous; avec une telle politique, il faudra peut-être attendre un an."

Le Dr Gagnon, qui est aussi président de l'Association des médecins omnipraticiens de la région, se dit quand même prêt à accorder sa collaboration au nouveau ministre.

Soins d'urgence: un autre avertissement aux hôpitaux

MONTREAL (d'après CP) — Les hôpitaux qui refusent d'assurer les soins d'urgence auprès de ceux qui en ont besoin sont passibles d'amendes pouvant s'élever jusqu'à \$5,000, a déclaré, hier, le ministre des Affaires sociales, M. Denis Lazure.

Le Dr Lazure a rappelé que la loi québécoise de la santé et des services sociaux obligeait les hôpitaux à fournir des soins d'urgence aux individus dont la condition

l'exigeait. Une infraction à cette loi pourrait mener à des amendes allant de \$200 à \$1,000. En outre, les corporations qui ignorent cette loi pourraient payer de \$500 à \$5,000 pour ce geste. Selon le ministre, il est également clair que les administrateurs et autres employés d'organismes qui vont à l'encontre de cette loi sont passibles des mêmes amendes que leur employeur.

La loi donne également au ministre des Affaires sociales le

pouvoir de prendre en tutelle l'administration d'un hôpital qui se livre à des pratiques qui peuvent nuire à la santé et au bien-être de la population.

Dans une déclaration antérieure, le Dr Lazure avait averti les intéressés qu'il était "malade et fatigué" d'entendre parler de certains hôpitaux de la région mont-réalaïse qui renvoyaient au diable-vauvert des patients venus en ambulances.

Les physiothérapeutes demandent une étude sérieuse de leur cas

MONTREAL (PC) — Les 1,200 physiothérapeutes du Québec voient leur profession s'effriter entre les mains des 60 "médecins-physiatres", propriétaires de cabinets privés fort rentables, qui exercent un monopole financier et professionnel pour des actes qu'ils ne posent pas eux-mêmes, ce qui a pour effet de causer des préjudices graves aux physiothérapeutes sur la qualité des soins dispensés à la population.

C'est ce qui ressort d'un volumineux document colligé par les physiothérapeutes, qui sont revenus à la charge,

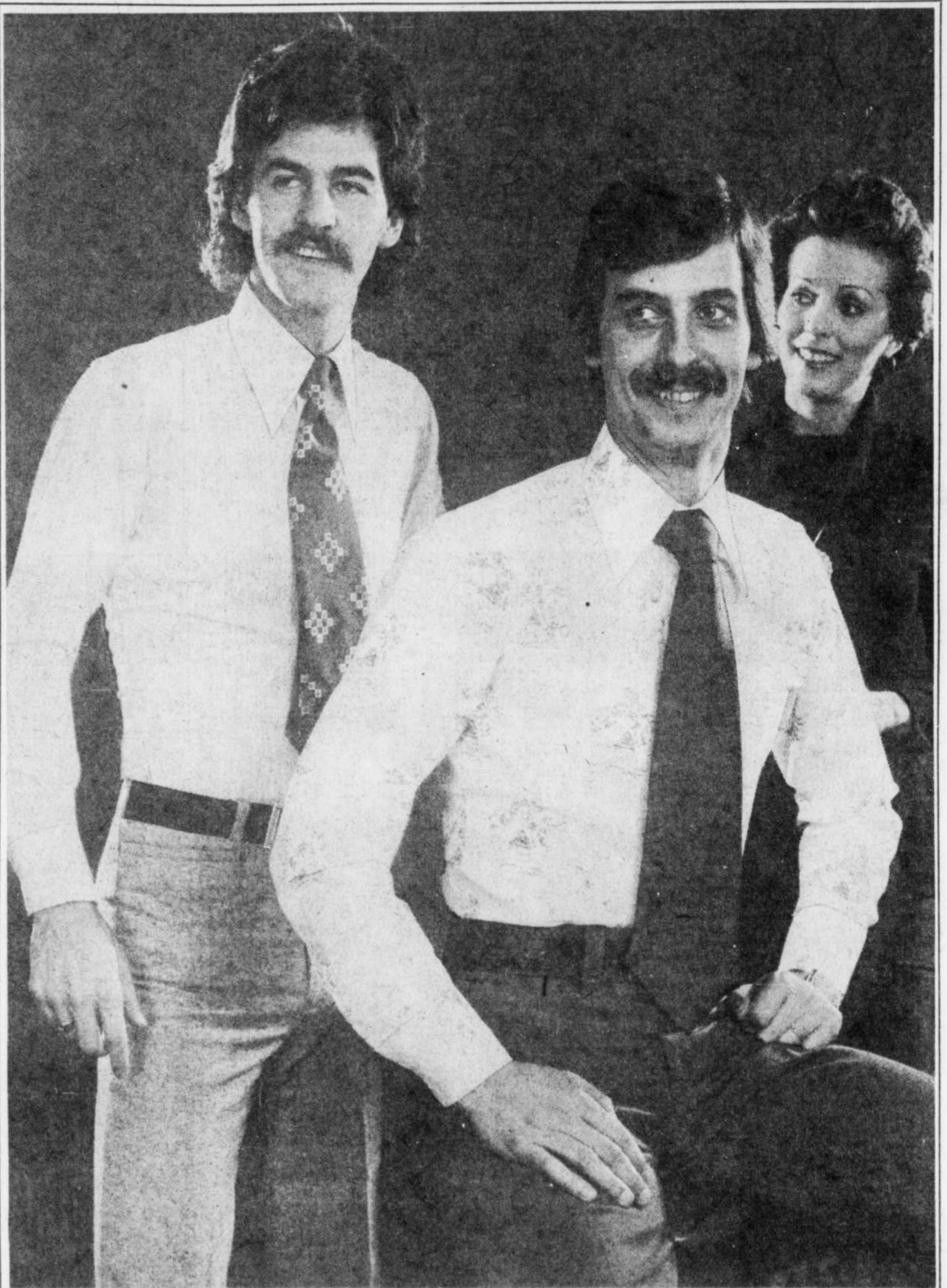
hier, pour dénoncer ce monopole et tenter de sensibiliser le nouveau gouvernement à leur problème.

Le président de la Corporation des physiothérapeutes, M. André Audy, a divulgué ce document, ou "calendrier des événements", qui sera envoyé à tous les ministres et députés péquistes, afin qu'ils jugent eux-mêmes de l'ambiguïté réelle des termes d'une entente passée le 4 novembre dernier, en pleine campagne électorale.

Cette entente, selon M. Audy, reste toujours aussi confuse et ne règle rien quant à l'avenir de la profes-

sion des physiothérapeutes en cabinet privé. Car ils sont soumis aux directives voulant que le physiothérapeute soit rémunéré pour l'acte qu'il pose lorsqu'il travaille sous la surveillance d'un physiatre. En pratique, il est reconnu au physiatre un rôle d'intermédiaire "obligatoire" entre le médecin généraliste ou spécialiste référant et le physiothérapeute.

Or, ce rôle d'intermédiaire nuit aux physiothérapeutes et ces derniers voudraient que cet aspect du problème soit clarifié une fois pour toutes par le nouveau gouvernement.



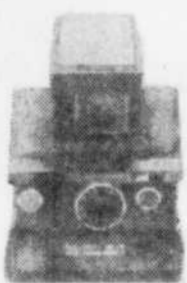
STUDIO GOSSEUL



Nous l'avons!
Pronto!
\$56⁸⁸

Le nouvel appareil compact de Polaroid qui utilise le film SX-70.

- De magnifiques photos couleur qui se révèlent sous vos yeux en quelques minutes.
- Prend des photos de 3' à l'infini en plein air et de 3' à 12' avec flash.
- Se tient bien dans la paume de la main.
- Se porte aisément en bandoulière.
- Pèse seulement 16 onces.
- S'emploie avec le flashbar pratique de 10 poses.



SX-70 modèle 3
• Le plus modique des appareils SX-70
• Vous réglez la distance pour faire la mise au point
• Fin plastique noir et garniture Polair

\$114⁸⁸



Super Shooter

- Utilise 5 différents films instantanés Polaroid
- Cellule photo-électrique et obturateur électronique contrôlent automatiquement l'exposition
- Objectif 3 éléments de mise au point

\$29⁸⁸

Épargnez sur les films Polaroid

Type 88
\$4⁴⁸

Type 108
Polacolor 2
\$5⁸⁸

SX-70
\$6¹⁸

STUDIO GOSSEUL
10 ave begin, centre-ville levis tel:
837-8868

Polaroid, Polacolor et SX-70 sont les marques déposées de Polaroid Corporation, Cambridge, Mass. U.S.A.



Comblez vos désirs des fêtes chez Paquet

B.V.D. signe une élégance masculine de grand renom. C'est la chemiserie où l'ajustement de la coupe semi-cintrée prend toute son importance. Confection impeccable en fibres de première qualité: 65% polyester et 35% coton sans repassage. Poignet simple 1 bouton. Offrez une B.V.D. c'est lui plaire.

Ton sur ton en bleu, beige, vert, orange, col: 14 à 16½ et manches 32 à 34. 17.00

Motifs en bleu ou beige sur blanc, col: 14 à 16, manches 32 à 34. 15.00

R. 18, r-de-ch. Centre-Ville, tél.: 524-5121 et r. 818, Place Laurier 1er, tél.: 651-7070.

Faites enrubanner vos cadeaux à nos comptoirs du 2e, Centre-Ville et niveau 1 à Place Laurier.

OUVERT jusqu'à 21h. tous les soirs jusqu'au 23 déc. incl.

CENTRE-VILLE **Paquet** PLACE LAURIER
PLUS PRÈS DE VOUS